



Conseil Communal  
CONCISE

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 8 décembre 2025 sous la présidence de Monsieur Vitor Pinhal, Président.

### Ordre du jour

1. Appel ;
2. Approbation de l'ordre du jour ;
3. Approbation du procès-verbal du 29 septembre 2025 ;
4. Préavis municipal no 48/2025 - Demande de crédit dans le but de procéder à l'assainissement de l'éclairage public ;
5. Préavis municipal no 49/2025 - Budget 2026 ;
6. Préavis municipal no 50/2025 - Demande de crédit relatif à la réfection de la route du Camp ;
7. Préavis municipal no 51/2025 - Révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois ;
8. Communications de la Municipalité ;
9. Propositions individuelles et divers.



Le Président, Monsieur Vitor Pinhal, ouvre la séance à 20h00. Au nom du Conseil communal, il salue la Municipalité au complet, la Boursière communale, Madame Sandrine Aebischer, le Secrétaire municipal, Monsieur Marc-André Burdet et le public. Les jeunes qui accèderont à la citoyenneté en 2026 étaient invités mais ne sont pas présents. Deux d'entre eux se sont néanmoins excusés.

#### **1. Appel**

Présidence : 1

Présents : 30 (31 dès 20 :15)

Excusés : 3 (Madame Carole Grossrieder, Messieurs Philippe Dyens et Jean-Gabriel Torres)

Absents : -

Le quorum de 18 étant atteint, l'assemblée peut délibérer.



Conseil Communal  
CONCISE

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

En absence de remarques, le Président soumet l'ordre du jour au vote d'approbation.

Résultat du vote :                      Oui : 30                      Non : 0                      Abstention : 0

L'ordre du jour est adopté.

## **3. Approbation du procès-verbal du 29 septembre 2025**

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président soumet au vote d'approbation le procès-verbal du 29 septembre 2025.

Résultat du vote :                      Oui : 30                      Non : 0                      Abstention : 0

Le procès-verbal du 29 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

## **4. Préavis municipal no 48/2025 relatif à la demande d'un crédit dans le but de procéder à l'assainissement de l'éclairage public**

Le Président, Monsieur Vitor Pinhal, donne la parole à la Commission ad hoc. Le rapporteur, Monsieur Joël Jeanneret, lit le rapport.

*Conclusion :*

*Il est important de comprendre que les sources (ampoules) ne pourront plus être remplacées dès 2027 et que l'éclairage public fait aussi partie du PECC. Il est nécessaire de procéder au remplacement des 164 luminaires qui ne sont pas encore en LED.*

*Il serait intéressant d'essayer d'obtenir une subvention comme mentionnée dans le point n°12 du PECC.*

*La commission nous recommande d'accepter le présent préavis.*

Le Président remercie le rapporteur de la Commission ad hoc et invite la Commission des Finances à présenter son rapport. Monsieur Quentin Frick en fait la lecture.

*Conclusion :*

*Se fondant strictement sur les données financières et les économies annoncées, la durée d'amortissement réelle du projet devrait être de l'ordre de 55 ans, en non de 20 ans comme indiqué dans le préavis. Or, il convient de rappeler que la durée de vie moyenne d'un luminaire, avant obsolescence ou nécessité d'interventions d'entretien coûteuses, se situe généralement entre 20 et 25 ans. Cette réalité technique rend d'autant plus improbable l'atteinte de l'amortissement projeté.*



Conseil Communal  
CONCISE

*En conclusion, malgré un investissement conséquent, ce projet permettra d'améliorer durablement la qualité de l'éclairage public, de réduire la consommation énergétique et de moderniser efficacement les infrastructures de la Commune. C'est pourquoi la Commission recommande d'accepter le préavis tel que présenté.*

Le Président remercie le rapporteur de la Commission des Finances et ouvre la discussion.

Monsieur Roland Promm s'exprime par rapport à la couleur blanche/bleue de l'éclairage qui est perçue trop agressive. Il demande un nouvel éclairage plus doux si possible. Il suggère aussi des détecteurs de présence et des démarches pour l'obtention éventuelle de subventions dans le cadre du PECC.

La Municipale, Madame Christel Jaquet, répond que les choix définitifs seront affinés avec le prestataire. Elle précise que la détection coûte CHF 450,- de plus par luminaire, ce qui est cher, mais que la possibilité existe.

Monsieur Thierry Humblet demande si derrière le mandat attribué à la *Romande Energie* d'autres offres ont été étudiées.

La Municipale, Madame Christel Jaquet, explique qu'elle n'a pas demandé d'autres offres pour la simple raison que la *Romande Energie* gère déjà toute notre commune et que nous avons un contrat de maintenance pour 5 ans avec cette société.

Madame Réjane Favre fait remarquer que la Rue de la Gare a été refaite, il n'y a pas longtemps, avec des nouveaux luminaires de couleur orange. Elle comprend que cette couleur n'existera plus. Il serait dommage de devoir changer pour du neuf.

La Municipale, Madame Christel Jaquet, rassure et dit que dans certains cas l'ampoule sera changée en LED et non pas toute l'installation. Si vraiment, quelqu'un tient à la couleur orange, elle est normalement aussi disponible en LED.

Monsieur David Fasola évoque l'utilisation de détecteurs avec des petits panneaux solaires dans certains quartiers à Lausanne. C'est moins puissant et c'est une bonne alternative à l'électricité. Il se demande si cette possibilité a fait l'objet d'une étude.

La Municipale, Madame Christel Jaquet, dit non.

Le Municipal, Monsieur David Romero, rajoute qu'une demande de prix - datant d'il y a deux ans - s'est avérée trop chère, soit CHF 5'700,- par lampadaire avec un détecteur fonctionnant sur l'énergie solaire.

Monsieur Christophe Mayor revient sur les subventions.

La Municipale, Madame Christel Jaquet, répond que les demandes de subventions ont été faites et que le processus est en cours.

Monsieur Thierry Humblet s'interroge quant à l'évolution du prix proposé. Est-ce qu'il sera encore valable après l'installation ?

La Municipale, Madame Christel Jaquet, dit que le prix final dépendra de l'acceptation du Conseil communal ainsi que des éventuelles subventions.

Monsieur Roland Promm comprend que l'intensité de la lumière et éventuellement les couleurs seront discutées par la suite avec la *Romande Energie*.

La Municipale, Madame Christel Jaquet, répond qu'après l'acceptation du présent préavis, il va falloir discuter avec la *Romande Energie*, notamment en ce qui concerne l'intensité de la lumière et les couleurs utilisées.



Conseil Communal  
CONCISE

Monsieur David Matthey demande si le montant des éventuelles subventions est connu. Le Secrétaire municipal, Monsieur Marc-André Burdet précise que les subventions sont proposées, dans le cadre du PECC, pour la mise en place d'un plan directeur de l'éclairage public. En l'occurrence, la Municipalité a fait une demande sans avoir une garantie du résultat et que si la réponse serait positive nous parlons de CHF 7 à 8'000.-. Certainement pas plus et pas 70%.

Monsieur David Matthey estime que la Municipalité nous force la main en proposant la mise en place de cet éclairage. Le Secrétaire municipal, Monsieur Marc-André Burdet, répond que c'est surtout la technologie qui nous oblige à évoluer, en sachant qu'en 2027 il n'y aura plus d'ampoules à mettre dans nos lampadaires.

En absence d'autres questions ou remarques, le Président soumet au vote le préavis municipal 48/2025, soit de :

Prendre acte

- **de l'amortissement** du montant de CHF 13'400,- par année sur une période de 20 ans, dès l'année successive à la première utilisation de l'actif concerné (N +1). Les éventuelles subventions que nous recevrons déduisons l'investissement et donc l'amortissement.

Décider

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à l'assainissement de l'éclairage public.
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 268'000,-.
- **de financer** ce montant par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours ou d'utiliser les fonds disponibles sur le compte-courant.

Résultat du vote :                      Oui : 22                      Non : 4                      Abstention : 5

Le préavis municipal N° 48/2025 est accepté.



Conseil Communal  
CONCISE

**5. Préavis municipal no 49/2025 relatif au budget de l'exercice 2026**

Le Président, Monsieur Vitor Pinhal, donne la parole à la Commission des Finances. Le rapporteur, Monsieur Eloi Du Pasquier, présente le rapport.

*Conclusion et recommandation de la Commission :*

*Cette fois nous y sommes, c'est l'année zéro de MCH2. Par contre, ce n'est pas la première fois que la Municipalité espère que l'Etat prendra en compte une meilleure répartition des charges avec les Communes. Les perspectives financières du Canton ne nous laissent que peu d'illusion quant à la concrétisation de cet espoir.*

*Pour faire honneur à celles et ceux, notamment Mme Aebischer, qui y ont tellement travaillé, nous vous invitons à accepter ce premier budget MCH2.*

Le Président remercie le rapporteur de la Commission des Finances et ouvre la discussion.

Monsieur Joël Jeanneret a une question de terminologie concernant la page 3, compte 3149.000, intitulé « Entretien d'autres immobilisations corporelles ». Il aimerait savoir s'il s'agit bien des panneaux d'affichage.

La Boursière, Madame Sandrine Aebischer, confirme.

Monsieur Joël Jeanneret se réfère à la page 14, compte 4340000/3132.000, « Contrôle des champignons en collaboration avec les Communes de la région ». En pensant que cette action n'est pas encore d'actualité, plusieurs membres de la Municipalité répondent que le contrôle se fait déjà à Villars-Burquin pour toute la région.

Concernant les tableaux de financements spéciaux et fonds de réserve, Monsieur Joël Jeanneret demande s'il faudrait faire des règlements, notamment pour les fonds de réserve, et si ces règlements sont déjà faits.

La Boursière, Madame Sandrine Aebischer, dit que les règlements ne sont pas encore faits mais qu'ils seront présentés au Conseil communal dans le courant de l'année 2026, soit en mars soit en juin.

En absence d'autres questions ou remarques, le Président soumet au vote le préavis municipal 49/2025, soit de :

DECIDER

d'approuver le projet de budget 2026 qui prévoit :

Total des revenus	CHF	6'651'880.00
Total des charges	CHF	7'106'980.00
Résultat	CHF	-455'100.00

Résultat du vote :                      Oui : 31                      Non : 0                      Abstention : 0

Le préavis municipal N° 49/2025 est approuvé à l'unanimité.



Conseil Communal  
CONCISE

**6. Préavis municipal no 50/2025 : demande de crédit relatif à la réfection de la route du Camp**

Le Président, Monsieur Vitor Pinhal, donne la parole à la Commission ad hoc. Le rapporteur, Monsieur Roland Promm, lit le rapport qui est présenté sous forme de questionnaire.

*Conclusion :*

*La Commission rappelle que l'état de la chaussée nécessite une réfection complète afin de garantir la sécurité des usagers. Elle recommande d'accepter le présent préavis.*

Le Président remercie le rapporteur de la Commission ad hoc et invite la Commission des Finances à présenter son rapport. Monsieur Christophe Kipfer en fait la lecture.

*Conclusion :*

*La Municipalité nous propose de remettre en état la route située dans la forêt entre le Camp de Vaumarcus et la frontière communale (et cantonale). Lors d'une brève expédition aux confins de notre territoire communal, le rapporteur a pu constater que cette route à sens unique est effectivement dans un état certes carrossable, mais potentiellement dangereux pour les cyclistes et autres usagers pressés. Une remise en état est donc souhaitable, et un report en augmenterait probablement les coûts.*

*En espérant que le nombre des véhicules qui emprunteront cette route pendant les 20 prochaines années évite une nouvelle réfection avant la fin de la période d'amortissement, la Commission vous recommande d'approuver le préavis tel que présenté.*

Le Président remercie le rapporteur de la Commission des Finances et ouvre la discussion.

Monsieur David Fasola demande sur quel territoire se trouve le Camp de Vaumarcus. Il pense que c'est sur Vaumarcus.

Le Secrétaire municipal, Monsieur Marc-André Burdet répond que la grande partie est sur Concise.

Monsieur David Fasola s'interroge sur la participation de Vaumarcus quant aux factures des travaux, puisque que la route mène au Camp de Vaumarcus.

Le Secrétaire municipal, Monsieur Marc-André Burdet, dit que la route est plutôt pour partir de Vaumarcus et qu'elle est à sens unique.

Monsieur Roland Promm revient à son rapport en demandant si un rabais a finalement été obtenu et si le Camp de Vaumarcus participera aux frais, puisqu'éventuellement leur chantier a contribué à détériorer la route.

La Municipale, Madame Christel Jaquet, précise que la route était déjà fortement dégradée avant les travaux récents et qu'aucune participation financière ne sera donc sollicitée.

Concernant un rabais, l'entreprise a réactualisé l'offre et n'a pas augmenté les prix initiaux qui dataient pourtant d'il y a plusieurs années.

Le Municipale, Monsieur David Romero, explique que la route est dans un si mauvais état qu'elle doit être dégrappée parce que même la fondation de la route doit être refaite. Les nouvelles maisons au Camp de Vaumarcus ne sont pas en cause. Il insiste sur le fait que la route est sur le territoire de Concise et que les taxes de séjour reviennent à la Commune de Concise.

En absence d'autres questions ou remarques, le Président soumet au vote le préavis municipal 50/2025, soit de :



Conseil Communal  
CONCISE

Prendre acte

- **de l'amortissement** du montant de CHF 3'550,- par année sur une période de 20 ans, dès l'année successive à la première utilisation de l'actif concerné (N +1). Les éventuelles subventions que nous recevrons déduirons l'investissement et donc l'amortissement.

décider

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux relatifs à la réfection de la route du Camp.
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 71'000,-.
- **de financer** ce montant par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours ou d'utiliser les fonds disponibles sur le compte-courant.

Résultat du vote :                                      Oui : 29                                      Non : 0                                      Abstention : 2

Le préavis municipal N° 50/2025 est approuvé à une large majorité.

**7. Préavis municipal no 51/2025 relatif à la révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois**

Le Président, Monsieur Vitor Pinhal, donne la parole à la Commission consultative. La rapporteuse, Madame Olivia Croci, lit le rapport.

*Conclusion :*

*Trois articles avaient retenu l'attention de la présente Commission. Les commentaires effectués en mars 2025 ont donc été relus et comparés aux modifications apportées afin de vérifier leur prise en compte.*

- *Article 7 – Vidéosurveillance : La mise en place d'une vidéosurveillance sur les bâtiments du SDIS sera soumise à un futur règlement intercommunal spécifique.*
- *Article 33 : Il y avait deux articles 33 et aucun article 34. Ce point a été corrigé.*
- *Article 40 – Répartition des charges entre les Communes : La Commission constate le maintien de la contribution supplémentaire de la ville d'Yverdon-les-Bains de CHF 10,-. Pour rappel, celle-ci était supprimée dans la proposition de révision précédente.*

*Dans l'ensemble les remarques émises lors de la dernière consultation ont été prises en compte et les articles modifiés en fonction, notamment l'article 40 et le financement. La présente Commission conseille donc d'accepter le préavis municipal numéro 51/2025 relatif à la révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois.*

En absence de questions ou remarques, le Président soumet au vote le préavis municipal 51/2025, soit de





Conseil Communal  
CONCISE

La Municipale, Madame Birgit Knegtel, remercie le Conseil pour la validation du budget 2026 dans lequel un poste important était consacré à l'orgue de l'église, notamment le relevage de l'orgue. Il y a une semaine, la paroisse a validé CHF 10'000,- pour aider à l'opération de relevage et ça implique que les CHF 35'000,- prévus seront finalement que CHF 25'000,- pour la Commune. Cette opération ne doit se faire qu'une fois les 40 ou 50 ans.

### **9. Propositions individuelles et divers**

Nous écoutons la lecture du rapport de la séance du 8 octobre 2025, du représentant de la Commune à l'arrondissement scolaire, ASIGE, Monsieur Joël Jeanneret.

A la demande de plusieurs membres du Conseil, le Président, Monsieur Vitor Pinhal, explique la présence des papiers sur les tables. Pour les personnes qui désirent continuer l'aventure au Conseil, ces documents servent à s'inscrire sur une liste en tant que candidat(e) pour les prochaines élections, le 8 mars 2026. La démarche facilite le dépôt des candidatures.

Monsieur Christophe Mayor propose que la Commune négocie systématiquement des rabais dans les procédures d'appels d'offres. Commercialement parlant, c'est une pratique rependue par les entreprises. Il estime que la Commune pourrait en faire de même, c'est toujours de l'argent gagné.

Le Municipal, Monsieur David Romero, déclare que c'est possible mais qu'actuellement la demande ne se fait pas toujours, surtout quand nous avons déjà réussi à obtenir des prix qui sont moins chers. Il avoue que la demande de rabais pourrait dorénavant se faire systématiquement. La démarche ne coûte rien et c'est intéressant de négocier et faire aligner les prix avec des offres plus bas proposées par la concurrence.

Un exemple concret déjà pratiqué par la Commune concerne l'ASIGE. Pour le transport de nos enfants vaudois, qui doivent se rendre dans des camps vaudois sur des lieux vaudois, nous travaillons avec une entreprise fribourgeoise. Malheureusement, les tarifs pratiqués localement sont souvent plus chers de 20 à 25% comparé avec les entreprises fribourgeoises.

Monsieur David Fasola revient sur la problématique de la situation des sapeurs-pompiers qui est toujours marquée par des difficultés de recrutement. Il est primordial de maintenir une caserne de pompiers à Concise. Le chef de site, Monsieur Laurent Jaquier, quitte ses fonctions et il est à espérer qu'une solution sera trouvée avec Yverdon et/ou Grandson pour remplir sa fonction. Sans solution, Grandson devra intervenir à Concise et le temps d'attente, en cas de problème, se rallongera facilement de 20 minutes. Il s'agit de sauver des vies !

Monsieur David Fasola tient aussi à féliciter la Commune d'avoir mandaté un bureau qui fait une étude sur les panneaux solaires. Il regrette simplement que la *Romande Energie* diminue sans cesse les tarifs pour les reprises de l'électricité.



Conseil Communal  
CONCISE

Un dernier point que Monsieur David Fasola souhaite aborder concerne la société Nobs que la Commune a choisi pour modifier les compteurs. Cette entreprise lui envoie, 4 ans plus tard, la facture sur les modifications imposées par la Commune. Cette facture non signée et sans réelle justification (une mise en conformité est notée) s'élève à CHF 450,- et Monsieur David Fasola ne pense pas être le seul de l'avoir reçue. Il estime qu'il serait judicieux de se grouper et de faire opposition.

Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi, n'est pas au courant de cette situation et rajoute que l'entreprise Nobs ne travaille plus du tout pour notre Commune. Une autre entreprise finira le travail.

Monsieur Christos Nüssli prend la parole et dit avoir reçu la même facture. Il a téléphoné à l'entreprise Nobs pour avoir des explications et a reçu comme réponse qu'il s'agissait d'une erreur.

Hilarité dans l'assemblée.

Le Secrétaire municipal, Monsieur Marc-André Burdet, se réfère au règlement sur la distribution de l'eau qui stipule qu'en cas de changement du compteur, il faut mettre l'installation en conformité. Maintenant, la règle est de poser un clapet anti retour avant le compteur. Cette mise en conformité se fait aux frais du propriétaire de l'installation.

Ceci n'explique en rien pourquoi des factures sont expédiées 4 ans après, sans devis ou sans commande signée. Il s'agit néanmoins de droit privé et ne touche pas la Commune.

Madame Yanick Martinez attire l'attention sur les procédures d'appels d'offres, soulignant l'importance d'assurer une transparence maximale dans la comparaison des prix et elle sollicite systématiquement minimum 2 devis lorsque cela est possible.

Le Municipale, Monsieur David Romero, répond que la plupart du temps il y a plusieurs offres. Elles ne sont plus soumises dans le cadre des études des préavis pour éviter des discussions interminables. Le choix est fait par la Municipalité selon des critères bien précis. Il y a aussi une certaine réserve à avoir par rapport aux prestataires qui nous fournissent leur devis. Dès l'acceptation d'un préavis, les documents y relatifs peuvent être consultés au Bureau communal.

Monsieur Michaël Hottinger aimerait quelques explications supplémentaires pour les conseillers/conseillères souhaitant se représenter pour la prochaine législature.

Le Secrétaire municipal, Monsieur Marc-André Burdet, dit que ce soir nous avons tous reçu le dossier complet pour déposer une liste complète mais que si tout le monde présente sa liste individuelle, il y en aura 35. Pour faire plus simple, une liste intitulée « Entente communale » a été créée et se trouvera au Bureau communal. Vous pouvez vous y inscrire en complétant l'annexe 1 où vous vous portez candidat et vous signez. Toutes les autres pages sont à oublier. Il est évident que vous pouvez remplir une liste individuelle ou « concurrente ». Dans ce cas, il faudra remplir tout le dossier.

Les dossiers sont fournis et dimensionnés par le Canton, comme si nous avions des partis. Il est clair qu'à Concise, comme dans beaucoup de petites communes, nous ne fonctionnons pas ainsi.

Monsieur Burdet a préparé quelques exemplaires de la liste groupée « Entente communale » pour les personnes qui désirent déjà s'inscrire ce soir.



Conseil Communal  
CONCISE

Madame Marie-Noelle Pierrel Bärtschi a une remarque concernant l'éclairage des escaliers qui mènent aux quais de la gare. L'escalier, côté lac, est très mal éclairé sur sa partie supérieure.

Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi, prend note et va examiner qui entre les CFF ou Concise doit intervenir.

Monsieur Eloi Du Pasquier rebondit sur la communication de Monsieur David Fasola concernant les pompiers. Il aimerait savoir si la campagne de recrutement a été positive et si l'avenir du poste de Concise est garanti.

Monsieur David Fasola répond que deux personnes étaient intéressées et ont été à Yverdon pour la sélection. Ces gens sont très investis mais il y a clairement un trou dans la formation. Le vendredi 12 décembre prochain, Monsieur Fasola a une réunion avec Grandson et Yverdon pour trouver une solution de regroupement avec la caserne de Grandson puisqu'à 12 personnes à Concise, il est impossible d'assurer tout et faire en plus les exercices. Idéalement, il faudrait 5 personnes par camion.

Lui-même ne peut pas prendre le poste de responsable pour des raisons de disponibilité.

Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi, dit qu'il y a un souci à trouver des pompiers partout. Il se demande quelle en est la raison.

Monsieur David Fasola explique que la formation est longue, exigeante, peu motivante et pas très bien payée. Il est très difficile de motiver les jeunes dans ces conditions-là.

Le Président, Monsieur Vitor Pinhal, remercie Monsieur Fasola pour son engagement et demande de l'applaudir.

Madame Olivia Croci fait référence à une nouvelle plaque qui marque une entrée historique du village vers la Route d'André Du Pasquier et la Route de Provence. Elle remercie le Syndic pour sa collaboration.

Le Syndic, Monsieur Claude Jäggi, rappelle que l'ancienne plaque mentionnait « Au Pas » puisqu'à l'époque, les routes étaient en terre et les chevaux ne devaient pas lever la poussière.

La parole n'étant plus demandée, le Président, Monsieur Vitor Pinhal, remercie l'assemblée et invite les participants à partager l'apéritif de fin d'année.

Il lève la séance à 21 :23.

Prochaine séance du Conseil communal : lundi 23 mars 2026

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE CONCISE

Le Président

  
Vitor Pinhal



La Secrétaire

  
Marleen Colin